

LA VALORISATION DES RECHERCHES VERS L'ACTION PUBLIQUE

Les MSH sur leurs sites

Jean Pierre Gaudin
Juin 2017

A - CONTEXTE

1 – Ne pas sous-estimer ce qui est déjà engagé ...

La Charte des MSH, dès 1999, avait appelé à « la meilleure diffusion possible des recherches auprès des institutions publiques ou privées, à l'échelle locale, nationale ou internationale ». Et la valorisation locale des recherches avait fait partie d'emblée des priorités de plusieurs MSH, comme le soulignait le rapport Commaille « Avenir de la recherche et MSH » de 2006. Cette préoccupation a été ensuite actualisée par l'un des 5 grands principes d'action des MSH : « l'implantation territoriale ». Cela s'est notamment concrétisé par la valorisation engagée vers les acteurs socio-économiques (Salons Innovatives), car les collectivités locales sont parties prenantes du développement économique territorial. **Néanmoins, s'il convient de « visibiliser la recherche des MSH sur leurs territoires », c'est vers toute la diversité des politiques publiques des autorités locales, Régions, Départements, Métropoles, agglomérations et villes qu'on doit également se tourner.** C'est un enjeu institutionnel autant qu'intellectuel. Car les financements des collectivités territoriales comptent beaucoup dans les budgets des MSH (environ 1/3). Et sur le fond, il s'agit de stimuler l'inscription politique et sociale des travaux de recherche, assurant un ancrage local et régional des MSH dans des domaines par exemple aussi divers que l'archéologie, l'aide sociale, la culture, la sécurité des personnes, la santé, l'emploi, les transports, l'éducation ou le patrimoine.

2 - Invisibles MSH ?

Certaines autorités locales sont déjà présentes dans des instances de pilotage des MSH, telles leurs conseils scientifiques ; elles peuvent y faire valoir leurs attentes. Et parfois des Directeurs de MSH participent aux instances consultatives des Conseils régionaux.

Cependant, les MSH sont encore insuffisamment visibles aux yeux de responsables locaux, qui s'adresseront plus volontiers à tel ou tel laboratoire spécifique ou, s'ils sont dans l'incertitude, au niveau très général d'une présidence d'université.

C'est là un paradoxe, alors que les MSH sont le mieux placées pour favoriser des coordinations entre plusieurs centres de recherche et pour nourrir les éclairages interdisciplinaires aujourd'hui nécessaires à la plupart des questions de politiques publiques. Il convient donc de valoriser le rôle des MSH et de les conforter comme interlocuteurs interdisciplinaires sur leurs sites, en profitant de la dynamique impulsée par le Plan SHS du ministère de la Recherche.

3 – Inciter, mais sans uniformiser

Il s'agira de valoriser des expériences déjà menées et de systématiser, par des préconisations du Réseau, des partenariats entre les MSH et ces médiateurs publics des intérêts et populations que sont les collectivités locales.

La valeur de ces partenariats de veille et/ou d'analyse passe par une connaissance des représentations collectives et une capacité à formaliser la complexité, c'est à dire l'interdépendance entre divers enjeux. Les SHS ont donc ainsi vocation à être mobilisées « en interdisciplinaire » mais aussi « en intersectoriel », notamment avec les sciences de l'ingénieur, les TIC, ou la médecine.

B – QUELLE VALORISATION VERS L'ACTION PUBLIQUE LOCALE ?

1 - Les atouts

La structuration des Plateformes liée au déploiement des TGIR dans les MSH permettent notamment d'alimenter des travaux allant au devant des attentes d'autorités locales.

On pensera également à la diversité des dispositifs d'analyse qui peuvent y être liés :

- les indicateurs locaux, à portée sociale ou environnementale
- les Observatoires et diagnostics territoriaux
- les SIG et la cartographie analytique (archéologie, réseaux urbains)
- les diagnostics décisionnels
- les enquêtes qualitatives (notamment sur les questions patrimoniales et culturelles)
- les traitements des données et les Big Data

Dans tous ces cas, il s'agit d'accompagner, de critiquer parfois, et d'évaluer la commande publique. Au delà des recettes d'action habituellement disponibles, c'est l'occasion grâce à la recherche d'une analyse des résistances, des échecs, ou des blocages de politiques publiques. Les SHS permettent ainsi de mieux comprendre et d'approfondir les situations de controverse, d'incertitude et de risques, en se situant en amont des agendas de court terme.

2 – Les multiples facettes de la valorisation sur site

Il faut distinguer la valorisation ex-post de travaux de recherche, pour lesquels peut être demandé aux MSH de faire connaître largement et de mettre en valeur des résultats préalables, et la co-construction avec un commanditaire d'une programmation de recherche, plus ou moins proche d'une démarche d'expertise.

Les deux impliquent des modalités différentes et des formes adaptées d'interfaces, pour que les démarches ne se limitent pas à des démarches de diffusion ou de mesure d'un « impact social » des recherches en SHS.

C – PREMIÈRES PROPOSITIONS

Elles sont formulées ici, après un certain nombre de consultations et un avis du Conseil scientifique du RnMSH.

Pour alimenter le débat, on retiendra en priorité trois propositions, dont une destinée à la mise en œuvre :

1 - Le développement de montages partenariaux souples.

- Pour éviter les lourdeurs organisationnelles, le Réseau pourrait inciter en particulier à des partenariats entre MSH et collectivités territoriales. Mais ceux-ci doivent cependant respecter la temporalité longue des projets de recherche, co-définis et soutenus financièrement avec des collectivités locales.
- On pense en particulier à des partenariats mis en œuvre à travers des formes de **conventions-cadres** englobant plusieurs actions, à des conventions CIFRE pour des doctorants sur des sujets concernant les politiques publiques locales, ou bien encore à des contrats conseil, conclus directement entre collectivités territoriales et MSH-Universités.
- Cela peut servir de support à des expériences de « prix de valorisation » et à des « salons régionaux de mise en valeur » des travaux de recherche, en relation avec des événements locaux ou des agendas politiques et sociaux sur site.
- Dans tous les cas, cela implique de faire un bilan des procédures déjà utilisées par certaines grandes collectivités locales pour ce genre de partenariats avec les acteurs universitaires ; et ainsi de comparer avantages et inconvénients.
- Dans ces rapports de coopération des pouvoirs locaux avec les MSH, il faudra bien entendu **éviter les risques du localisme politique** et veiller à préserver l'indépendance des équipes de recherche. Ceci passe par une pluralisation des interlocuteurs. Il est important de diversifier les collectivités locales avec qui travailler et d'impliquer aussi dans ces montages partenariaux des associations ou ONG. Il convient également d'élargir le cercle des partis prenantes, chaque fois que possible, à des établissements publics locaux (FRAC, Musées, acteurs culturels et sociaux). Les interlocuteurs à impliquer englobent aussi les SATT et les services valorisation des COMUE.

2 – Des moyens et des « profils dédiés » dans les MSH

- Ces conventions (par exemple sous forme de marchés publics sans mise en concurrence) seront à accompagner par la désignation de chefs de projets et de comités spécifiques de suivi et d'évaluation. Les personnels des MSH ont ici leur expérience à faire valoir.
- Il faudrait donc définir les « **profils de fonction** » à assurer et désigner des responsables de **la valorisation territoriale** au sein de chaque MSH.
- Complémentairement, **le Conseil scientifique de chacune des MSH** devrait pouvoir contribuer au pilotage de ces partenariats et à leur évaluation en continu. On envisagera aussi d'assurer la représentation d'une ou de plusieurs collectivités territoriales dans le comité de pilotage, avec voix non délibérative.

Il faudra mesurer si tout cela implique des moyens financiers et des postes nouveaux à mobiliser.

3– Une mise en œuvre

La mise au point des orientations pourrait être affinée par un **groupe de travail mixte Conseil scientifique/Comité directeur du Réseau**, en relation avec le travail d'état des lieux sur la connaissance entrepris par l'Alliance Athéna et le rapport Neveu sur l'interdisciplinarité (PIA2).

On proposera donc de constituer un groupe de travail, réunissant quelques membres du CS et du CD, pour approfondir rapidement des propositions sur la valorisation territoriale, qui s'inscrivent dans le cadre de la Feuille de route du Réseau national des MSH 2016-2018 (volet Valorisation et implantation territoriale).